



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



CONVOCATION

STAGE DÉPARTEMENTAL 87 MULTI-ACTIVITÉS BENJAMIN(E)S

Le mercredi 18 février 2026, le Comité Haute-Vienne Judo organise un Stage Départemental 87 Benjamin(e)s à partir de la ceinture blanche ouvert à l'ensemble des licenciés des Comités 19, 23 et 87 nés en 2014/2015.

MERCREDI 18 FÉVRIER 2026

Public : benjamin(e)s à partir de la ceinture blanche.

Adresse : dojo de CHEOPS 87, 47 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs, 87000 Limoges.

Horaires et programme :

09h15 - 09h45 : accueil et émargement

10h00 - 12h15 : judo

12h30 : Repas à CHEOPS (obligatoire)

14h00 - 16h30 : Initiation arbitrage + kata

Fin à 16h30.

Matériel : Kimono, tenue adaptée pour aller manger, bouteille d'eau.

Participation stagiaire : 11 euros (à régler par chèque ou sur Hello Asso)

Modalités d'inscription :

- Inscription extranet (**avant le 09/02/2026**)
- Fiche inscription et autorisation parentale ci-jointes à joindre par courrier si paiement par chèque ou par Hello Asso (lien ci-dessous)
- Règlement : Le règlement de 11 euros se fera :
-> en envoyant ou déposant un chèque au Dojo de CHEOPS, 47 Rue de l'Ancienne École normale d'Instituteurs, 87000 Limoges **OU**
-> via HelloAsso grâce au QR Code ci-dessous ou en accédant par le lien suivant **avant le 09/02/2026** :
<https://www.helloasso.com/associations/comite-haute-vienne-judo/evenements/20260218-stage-departemental-87-multi-activites-benjamin-e-s>



Hello Asso est un service qui fonctionne grâce aux contributions volontaires des utilisateurs. A la fin de votre inscription, au moment du règlement, des frais seront rajoutés au total du prix. Vous pouvez choisir de régler ces frais, ou bien diminuer ou augmenter la somme des frais.

ATTENTION : Toute personne se présentant sans inscription préalable, sans autorisation parentale et sans paiement avant le 09/02/2026 sera refusé au stage. Aussi, aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation après le 13 février 2026.

Bien sportivement,

Nadège Coucaud - Présidente Comité 87 Judo

Adresse : 47 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteurs, 87100 Limoges

@ comite87judo@gmail.com / www.facebook.com/judo87/ / <https://haute-vienne-judo.ffjudo.com>

Contacts : Nadège Coucaud (Présidente) - (06.20.10.15.66 – @ presidence_comite87@ffjudo.com)

Morgan Lavergne (Secrétaire Général) - (0762362329 - @ comite87judo@gmail.com)



COMITÉ HAUTE-VIENNE JUDO

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO-JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIÉES



FICHE INSCRIPTION



STAGE DÉPARTEMENTAL 87 MULTI-ACTIVITÉS BENJAMIN(E)S

(18 FÉVRIER 2026 – 9h15 à 16h30)

Nom : Prénom : M F

Adresse : Code Postal : Ville :

Club : Numéro de licence :

Allergies connues de l'enfant :

Contre-indication alimentaire ou médicamenteuses de l'enfant :

Coordonnées des personnes à prévenir :

NOM/Prénom : Numéro de téléphone :

NOM/Prénom : Numéro de téléphone :

PARTICIPATION :

Le repas sera pris en commun au self de CHEOPS (obligatoire).

Le règlement se fera par chèque ou via HelloAsso grâce au QR Code ci-dessous ou en accédant par le lien suivant avant le 09/02/2026 : <https://www.helloasso.com/associations/comite-haute-vienne-judo/evenements/20260218-stage-departemental-87-multi-activites-benjamin-e-s>



Hello Asso est un service qui fonctionne grâce aux contributions volontaires des utilisateurs. A la fin de votre inscription, au moment du règlement, des frais seront rajoutés au total du prix. Vous pouvez choisir de régler ces frais, ou bien diminuer ou augmenter la somme des frais.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)....., Père, Mère, représentant légal, (1) autorise l'enfant..... à participer au **Stage Départemental 87 Multi-activités Benjamin(e)s** qui se déroulera le **mercredi 18 février 2026** au dojo de CHEOPS 87, 47 Rue de l'Ancienne École Normale d'Instituteur, 87000 LIMOGES.

J'autorise le(s) responsable(s) de l'encadrement à faire pratiquer tout soin médical urgent (y compris une hospitalisation) ou toute intervention qui s'avèrerait indispensable conformément aux prescriptions du corps médical consulté.

(1) Rayer les mentions inutiles.

Date :

Signatures des parents ou du représentant légal :